



Pour ou contre ?

L'expérience des pays et des cantons qui nous entourent le démontre : le personnel hospitalier, soignant en particulier, a des réticences à se faire vacciner contre la grippe A(H1N1).

Nous sommes nous-mêmes confrontés à ces réticences tous les ans au moment de la vaccination contre la grippe saisonnière.

Le vaccin reste pourtant le seul moyen d'éviter la propagation du virus et ses complications, potentiellement graves. Si, comme le citoyen lambda, le personnel en contact avec les patients reste entièrement libre de son choix et peut se faire vacciner ou non, il a, à la différence du citoyen lambda, un devoir de protection vis à vis des patients, souvent fragilisés par ailleurs dans leur état de santé. Nous vous encourageons donc à vous faire vacciner.

Pour garantir la protection des patients tout en respectant votre liberté personnelle, nous avons toutefois penché pour un libre choix entre vaccination et port d'un masque pour tous les contacts directs avec les patients.

Comme l'efficacité du vaccin n'est pas immédiate, les personnes vaccinées seront aussi appelées à porter un masque pour ces mêmes soins pendant les huit jours qui suivent la vaccination.

Ces mesures nous paraissent proportionnées, même si nous sommes conscients de l'inconfort que peut représenter le port d'un masque.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre professionnalisme.

Pascal Rubin, directeur général

Nouvel ICS nommé

Monsieur Philippe Robin a été nommé infirmier-chef de service du secteur ambulatoire, oncologie et soins palliatifs de l'Hôpital neuchâtelois. Il a pris ses nouvelles fonctions **début novembre**. Il aura sous sa responsabilité les services ambulatoires des sites de La Chaux-de-Fonds et Pourtalès, les unités d'oncologie ainsi que le site de La Chrysalide.

D'ores et déjà, nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission.

Vaccination contre la grippe A(H1N1)

Le froid arrive, la grippe pandémique A(H1N1) aussi. Comme vous le savez, le nombre de cas a considérablement augmenté, passant de 39 à 773 nouveaux cas par semaine pour la Suisse en deux semaines. Afin de vivre au mieux l'hiver 2009-2010, nous tenons à vous communiquer les informations importantes suivantes :

- le vaccin est le seul moyen d'éviter une propagation du virus et ses complications graves
- nous avons un devoir de protection vis-à-vis de notre entourage et de nos patients
- la campagne de vaccination organisée par l'Unité de médecine du travail a débuté le **16 novembre 2009 sur tous les sites et pour tout le personnel de l'HNE et d'ADMED**. La vaccination s'étend sur deux semaines, selon un horaire disponible dans les unités. Nous vous rappelons qu'elle est gratuite
- les collaboratrices enceintes doivent s'adresser à leurs gynécologues pour la vaccination
- pour des raisons de respect individuel nous ne pouvons pas vous obliger à vous faire vacciner, tout au plus pouvons-nous vous y encourager vivement
- le personnel qui souhaite se vacciner au-delà de cette période pourra le faire dans le cadre de la campagne cantonale, qui débute le 3 décembre.

En complément à la vaccination et par mesure de précaution :

- toute personne non vaccinée doit **porter un masque pour tous contacts avec les patients (à moins d'un mètre) depuis mercredi 18 novembre 2009 et jusqu'à la fin de l'épidémie**
- les personnes vaccinées devront quant à elle porter un masque **pendant les huit jours suivant la vaccination**, car celle-ci n'est pas efficace de suite.

En cas de symptômes grippaux, veuillez respecter les recommandations de prise en charge disponibles sur Intranet et auprès de l'UPCI comme de l'Unité de médecine du travail, qui restent à votre disposition pour répondre à des questions particulières.

Dr Andrew Munday, directeur médical

Une deuxième distinction pour Placebo

Après un accessit obtenu au prix Suva des médias 2009, l'émission de Placebo "Quand la vessie nous lâche" a reçu le 2^e prix de la catégorie émission sans plateau lors du 14^e Téléfilm 2009, festival international des émissions médicales, le 2 novembre à St-Quentin (Aisne).

Téléfilm est le premier festival du reportage médical des télévisions francophones, avec une triple compétition : reportages médicaux diffusés par les magazines télévisés d'information, émissions médicales ou magazines d'information à thème médical (avec et sans plateau).

Bravo à la journaliste et à l'équipe de tournage, merci à vous de votre disponibilité à mettre sous éclairage vos métiers à travers ce média.

Centre mère-enfant une réalité dès le 22 mars 2010

Quelle que soit sa localisation à terme, le centre « mère-enfant » sera une réalité depuis le 22 mars 2010. C'est à cette date, définie de concert par l'ensemble des professionnels hospitaliers concernés, que la maternité et le service de gynécologie de l'HNE - La Chaux-de-Fonds rejoindront ceux de l'HNE - Pourtalès pour constituer une seule entité cantonale.

Ce regroupement repose sur une réorganisation des services et départements concernés. En termes de ressources médicales, elle implique la suppression de deux postes de médecins adjoints à temps partiel ainsi que celle d'un poste de médecin-chef de service. De nouveaux contrats, instituant une collaboration sous une autre forme, ont été proposés aux trois médecins concernés.

En matière de personnel soignant, l'entier des postes est transféré, pour donner toutes les chances à la nouvelle unité de démarrer dans des conditions optimales.

Les locaux du site de Pourtalès vivent actuellement les adaptations nécessaires à accueillir toutes les femmes et futures mères du canton et leurs bébés. Une 5e salle d'accouchement est aménagée, la rocade entre unités de gynécologie et la maternité est intervenue cet été et les locaux de la policlinique sont en cours d'adaptation. Parallèlement, une zone spécifique à l'accueil des enfants (urgences et consultations pédiatriques, hôpital de jour) est aménagée.

Prestations sur le site de La Chaux-de-Fonds à partir du 22 mars 2010

Concrètement, les prestations suivantes seront offertes sur le site de La Chaux-de-Fonds après le 22 mars 2010 en matière de gynéco-obstétrique :

- des consultations de gynécologie et d'obstétrique, accueillant les patientes sur rendez-vous, du lundi au vendredi entre 9h00 et 17h00, assurées par deux médecins supervisés par un médecin-chef (Dr Paul Tolck)
- la préparation à la naissance
- les consultations du planning familial

Une procédure de prise en charge des urgences tant gynécologiques qu'obstétricales a été élaborée.

Nous remercions toutes les équipes concernées de leur engagement dans ce projet d'envergure.

Mesures salariales 2010

Pour la première fois depuis l'introduction de la CCT Santé21, l'IPC (indice des prix à la consommation) a baissé entre 2008 et 2009. Il revient à la commission faïtière de la CCT Santé21 de fixer le niveau de l'échelle des salaires 2010 et de statuer sur les autres éléments de rémunération. Elle a intégré ce phénomène dans sa réflexion sur le modèle à retenir pour 2010.

De manière résumée, elle a opté pour une diminution de l'échelle au nouvel indice, avec garantie d'un salaire au moins équivalent à celui touché en 2009 et l'octroi de l'échelon réglementaire

Vous trouverez dans votre enveloppe salaire un document édité par la CCT Santé21 qui vous donne le détail et les explications des décisions prises.

Pour notre part nous relevons que ces décisions sont plus favorables que celles prises par la plupart des autres collectivités publiques. Nous avons soutenu ces décisions, qui respectent les accords entre partenaires sociaux et sont dans la ligne de la CCT.

Blaise Della Santa, directeur des ressources humaines

Consultation de chirurgie au Val-de-Travers

La consultation de chirurgie de l'HNE Val-de-Travers, jusqu'ici assurée par le Dr Jean Walder, est reprise depuis le 22 octobre par le Dr Pierre-Yves Sandoz, chirurgien FMH et médecin-chef à l'Hôpital neuchâtelois.

Concrètement, le Dr Sandoz consulte le jeudi après-midi dans les locaux du 2^e étage ; la prise de rendez-vous étant faite par le secrétariat médical au 032 864 64 13.

Les patients présentant des pathologies relevant de la chirurgie courante (vésicule, chirurgie pariétale, varices, etc.) peuvent lui être adressés ; ceux relevant de la chirurgie thoracique ou colique restent de la compétence de ses confrères de l'HNE et doivent leur être adressés directement.

La consultation d'orthopédie assurée par le Dr Perrenoud se poursuit par ailleurs selon des modalités inchangées.

JOM

ou comment susciter des vocations

Pour la deuxième année consécutive, l'HNE a collaboré avec l'Office de la politique familiale et de l'Egalité pour l'organisation de la journée « oser tous les métiers », ou JOM.

L'HNE a accueilli sur les sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds 30 garçons qui ont pu s'initier au métier d'infirmier, à grande représentation féminine.

Alors, infirmier, un métier de fille ? A la fin de l'après midi, tous les garçons ont pris conscience que, non seulement c'était un vrai métier masculin, mais aussi que travailler en équipe entre filles et garçons, « c'était bien » ! Outre les différents ateliers de soins (réanimation, lavage des mains, manipulation de perfusions et seringues, écouter son cœur, prendre la tension, technique lit-fauteuil avec un élévateur, pansements), les enfants ont pu appréhender deux autres métiers à grande représentation féminine : celui de diététicienne, au travers d'un magnifique goûter équilibré et de découverte des goûts, ainsi que le métier de laborantin, grâce à la précieuse collaboration du personnel de l'ADMED.

Valérie Delvaux
responsable de la formation HNE